

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 19 SEPTEMBRE 2016 A 19H00

L'an deux mille seize et le dix-neuf septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel CONTOU-CARRÈRE, AMESTOY Daniel, AGRAZ Joëlle, DUFAU Frédéric, PALAS Jérôme, LANNERETONNE Michel, ILLANDE Cathy, PUNTOUS Maïder

ÉTAIENT ABSENTS : BORDES Didier, ADAM Jean Pascal, HAGET Catherine

Secrétaire de séance : Michel LANNERETONNE

Date de la convocation : 07/09/2016

Date d'affichage : 07/09/2016

Nbre de conseillers en exercice : 11

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/7:

N°001/19092016 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Rénovation éclairage public suite à audit - SDEPA (rural) 2014"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **rénovation de l'éclairage public suite à audit énergétique - degré 1 (remplacement des boules et pose d'horloges astronomiques)**.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SARL DESPAGNET.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation éclairage public suite à audit - SDEPA (rural) 2014", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	31 455.95 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 145.60 €
- frais de gestion du SDEPA	1 310.66 €
TOTAL	35 912.21 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du SDEPA	18 530.17 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	5 676.04 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	10 395.34 €

- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)
1 310.66 €

TOTAL **35 912.21 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un

ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération 2/7:

N°002/19092016 : Schéma directeur d'assainissement - convention de mandat entre la communauté de communes de Josbaig et ses communes membres

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 19 SEPTEMBRE 2016 A 19H00

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de Josbaig et ses communes membres, dans le cadre de leurs compétences respectives, souhaitent élaborer en commun des schémas directeurs d'assainissement sur leur territoire. L'objectif est de mutualiser les moyens pour des études dont le coût est généralement élevé, et de renforcer la cohérence des documents précités à l'échelle intercommunale.

La première phase de l'étude étant de la compétence directe des communes (mesures), il convient que la Communauté de Communes et ses communes membres signent une convention de mandat précisant les dispositions financières.

Commune	Montant phase 1 (TTC)	Pourcentage de participation
AREN	12 096,00 €	18,4 %
GERONCE	14 736,00 €	22,4 %
GEUS D'OLORON	13 056,00 €	20,00 %
ORIN	12 096,00 €	18,4 %
PRECHACQ- JOSBAIG	900,00 €	1,3 %
SAINT-GOIN	12 936,00 €	19,5 %
TOTAL	65 820,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté un modèle de convention de mandat et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat avec les communes membres de la Communauté de Communes de Josbaig et la Communauté de Communes de Josbaig
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus par une décision modificative du budget assainissement.

Délibération 3/7:

N°003/21072016 : Électrification rurale. Programme « Eclairage public neuf (SDEPA)-2016 »

N°003/19092016 : Budget assainissement Décision modificative n°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 39,

Vu le budget principal de la commune,

Considérant qu'il convient de créditer le compte 238 suite à la convention de mandat signé avec la communauté de communes de Josbaig et ses communes membres,

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la décision modificative suivante du budget assainissement de

l'exercice 2016

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opé	Montant
21532 (021) - 46 : réseau asst	- 14 736
238 (23) : avances et acomptes	14 736

Total Dépenses 0.00

Recettes

Article (Chap.) - Opé	Montant

Total Recettes 0.00

Délibération 4/7:

N°004/19092016 : Budget commune Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de la commune,

Considérant que, suite à une erreur de chiffre, il convient de modifier l'opération d'ordre prévue au budget pour intégrer le programme 33 des travaux forestiers réalisés par le syndicat forestiers des chênaies,

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la décision modificative suivante du budget commune de l'exercice 2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opé	Montant	Article (Chap.) – Opé	Montant
2117 (041) Bois et forêt	7.50	1323 (041) Département	7.50
Total Dépenses	7.50	Total Recettes	7.50

Délibération 4/7:

N°004/19092016 : Budget commune Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de la commune,

Considérant que, suite à une erreur de chiffre, il convient de modifier l'opération d'ordre prévue au budget pour intégrer le programme 33 des travaux forestiers réalisés par le syndicat forestiers des chênaies,

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la décision modificative suivante du budget commune de l'exercice 2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opé	Montant	Article (Chap.) – Opé	Montant
2117 (041) Bois et forêt	7.50	1323 (041) Département	7.50
Total Dépenses	7.50	Total Recettes	7.50

Délibération 5/7:

N°005/19092016 : Budget commune Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de la commune,

Considérant qu'il convient de créer une opération d'ordre pour intégrer le programme 35 des travaux forestiers réalisés par le syndicat forestiers des chênaies,

Le Conseil Municipal après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la décision modificative suivante du budget commune de l'exercice 2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opé	Montant	Article (Chap.) – Opé	Montant
2117 (041) Bois et forêt	396.00	1323 (041) Département	396.00
2312 (041) : agencements aménagements	1 089.00	238 (041) avances versées	1089.00
Total Dépenses	1 485.00	Total Recettes	1 485.00

Délibération 6/7:

N°006/19092016 : Convention CNRACL avec le centre de gestion des P-A

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 19 SEPTEMBRE 2016 A 19H00

correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention (ci-joint en annexe).

Le Maire précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin,

Délibération 7/7:

N°007/19092016 : Vente du lot n°6 du lotissement du Camp Romain
--

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant la demande de M. et Mme COSME Véronique demeurant à Verdets (64400) de se porter acquéreur du terrain à bâtir – lot n°6 du lotissement communal du Camp Romain d'une superficie de 1200 m²,

Considérant que par délibération du 02/04/2016 le prix de ce lot a été fixé à 45 000€ TTC,

DECIDE de vendre le lot n°6 à M. et Mme COSME Véronique

PRECISE que les frais de notaire, de mutations et divers restent à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE l'office notarial FABRE-RIGAL-DUC à Oloron Ste Marie, notaire de la Commune, pour procéder à la vente.

CHARGE Monsieur le Maire de le représenter et de signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Affaires diverses :

- **Plan local d'urbanisme intercommunal**

Le plan local d'urbanisme est toujours en cours. Pas de réunion programmée pour l'instant par le bureau d'étude

- **Visite commentée de Géronce**

Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire le dimanche 16 octobre à 14h sera organisé une visite commentée du village par la conteuse Marie-Hélène Cauhapé. Des flyers seront distribués aux habitants et des affiches apposées dans les commerces de la vallée.

- **Journée solidarité du 24 septembre**

Samedi 24 septembre aura lieu la prochaine journée solidarité. Une trentaine de personnes se sont inscrites. Le rendez-vous est fixé à 13h à la salle communale.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 19 SEPTEMBRE 2016 A 19H00

Plus aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 20h30

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de sept (7) délibérations ainsi numérotées :

N°001/19092016 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Rénovation éclairage public suite à audit - SDEPA (rural) 2014"

N°002/19092016 : Schéma directeur d'assainissement - convention de mandat entre la communauté de communes de Josbaig et ses communes membres

N°003/19092016 : Budget assainissement Décision modificative n°3

N°004/19092016 : Budget commune Décision modificative n°1

N°004/19092016 : Budget commune Décision modificative n°1

N°005/19092016 : Budget commune Décision modificative n°2

N°006/19092016 : Convention CNRACL avec le centre de gestion des P-A

N°007/19092016 : Vente du lot n°6 du lotissement du Camp Romain

Nom Prénom	Signature
AGRAZ Joëlle	
AMESTOY Daniel	
PUNTOUS Maïder	
CONTOU- CARRÈRE Michel	
DUFAU Frédéric	
ILLANDE Cathy	
LANNERETONNE Michel	
PALAS Jérôme	